

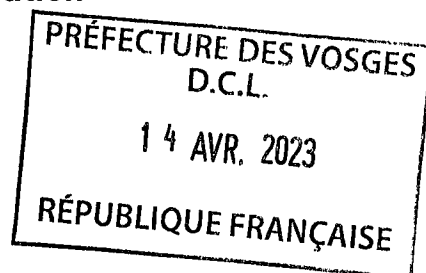
CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 – 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 31 mars 2023



Date de convocation : 17 mars 2023

Nombre de membres

α 21 en exercice

α 20 présents et représentés

α 20 votants

L'an deux mil vingt-trois, trente et un mars à 09h30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à LA MAISON DES TERRITOIRES, QUARTIER RICHARD, 59 B RUE DU 11 NOVEMBRE (88700 REMBERVILLERS) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. ZIMMER Aurélie (Chargée d'accueil), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Finances et RH Interne), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. BELHAJ Ayoub (Gestionnaire Comptable, Contrôleur de Gestion) et Mme DURANT-FRECHIN Odile (Payeur Départemental).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL)

337 – Recours à un prêt relais TVA auprès du Crédit Mutuel Centre Vosges

- Vu le décret n° 85-643 du 26/06/85 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 01 mars 2022
- Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux centres de gestion de la Fonction publique,
- Vu le plan des comptes M832 applicable aux Centres de gestion,

Considérant l'avancement des travaux de construction de notre nouveau siège social ;

Considérant que le montant de l'avance de trésorerie nécessaire, avant la perception du FCTVA, pour les travaux qui seront effectués sur l'exercice 2023, est de 737 000 €

Considérant les offres de crédit reçues par les établissements bancaires Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel et Crédit Agricole ;

Considérant la nécessité de compléter l'offre faite par la Caisse d'Epargne pour un montant de 637 000 € à un taux fixe de 3,90 % ;

Considérant l'offre de prêt proposée par le Crédit Mutuel Centre Vosges pour un montant de 100 000 € dont les modalités financières sont les suivantes :

- Durée : 2 ans
- Conditions financières : taux fixe : 4,00 %
- Périodicités : trimestrielles
- Amortissement du capital : in fine
- Base de calcul : 365/365 jours
- Disponibilité des fonds : dès la signature du contrat et au plus tard le 30/06/2023


**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
A l'unanimité,**

- Sont favorables au recours du prêt relais TVA aux modalités détaillées ci-dessus, d'un montant de EUR 100 000,00 (cent mille euros), auprès de l'établissement bancaire Crédit Mutuel Centre Vosges ;
- Prennent l'engagement au nom du CDGFPT88 d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les montants nécessaires au remboursement des sommes dues ainsi que de créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les cotisations et prestations nécessaires pour assurer le paiement desdites sommes dues ;
- Autorisent Monsieur le Président à signer ledit contrat de prêt.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT


Michel BALLAND